



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°109
Juin 2017



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Trop ou trop peu...

Quod abundat non vitiat : abondance de biens ne nuit pas. Cette locution latine signifie qu'avoir plus que de besoin est mieux que d'être à court de ressources. C'est sans doute vrai le plus souvent, question de bon sens. En est-il de même pour la conservation ? La question peut se poser.

En Afrique, le nombre d'organisations se réclamant de la nature, de l'environnement, de la faune sauvage, bref de la conservation en général, est intrigant. Étonnamment faible si l'on considère tout ce qu'il y a à faire, étonnamment fort si l'on juge ce qui est fait.

À l'échelle locale, les ONG de protection de la nature éclosent au gré des causes qui ne manquent pas. C'est plutôt sain puisqu'elles aident à faire connaître des situations qui autrement resteraient oubliées. Leur légitimité est rarement questionnable, leur durabilité plus incertaine. Que la cause trouve une issue heureuse ou pas, elles ont tendance à lui survivre et se transforment alors en organisations dont le but premier est de rester. Parfois pour le meilleur, en embrassant de nouvelles causes et en évoluant avec elles, parfois pour le pire en abandonnant le produit pour ne garder que l'emballage. Elles devraient être des start-up qui se créent pour remplir un besoin et meurent s'il disparaît. Mais, interventions externes aidant, un bon nombre parviennent à se maintenir en dehors de cette équation.

À plus grande échelle, c'est pire. Les grandes ONG de conservation, les BINGOs, n'ayant pas la légitimité du terrain, recherchent celle du thème. Il y a celles qui traitent d'une espèce, ou d'un milieu, ou d'un pays, ou d'une région... Celles qui défendent une catégorie d'acteurs, une approche conceptuelle, un principe... Celle qui reposent sur un nom emblématique, une famille, une fortune... À force de se multiplier, elles se chevauchent, s'empilent voire s'opposent. Dans le même parc, on trouvera une association travaillant sur les carnivores, une qui défend les ongulés, celle qui protège les éléphants, celle qui prévient leurs conflits, une qui sanctuarise les lacs quand une autre promeut la pêche durable, cette fondation qui aide l'Etat quand cette autre veut le remplacer par le secteur privé, une qui donne la parole aux communautés et une autre qui ne jure que par les institutions supra étatiques...

Pas grave me direz-vous. Sauf que chacune a ses coûts structurels et que l'accumulation de ces coûts se fait au détriment des objectifs. Que chacune, à son heure, devra assurer sa survie et que celle-ci se fera en ponctionnant les moyens dévolus à l'action. Que dans ce concert de voix dissonantes, le gestionnaire du parc, ses partenaires, ne comprennent plus quelle direction prendre. Et finissent par suivre le train du plus offrant, changeant de wagon au fil des opportunités, déconstruisant leur stratégie comme des girouettes malmenées.

Que faire ? Qui peut le faire ? Je ne sais pas. Mais il faut parvenir à clarifier le rôle, la place, la valeur de chaque acteur et se débarrasser de ceux, surnuméraires ou illégitimes qui divertissent les moyens par ailleurs indispensables. En Afrique, il faut sans doute renforcer l'apport des organisations qui naissent du terrain et limiter celui, top-down, de

celles dont les agendas, la philosophie ou les coûts sont parfois contradictoires avec les réalités ou les nécessités locales. Serons-nous capables de faire cela ?

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)

A lire également, la lettre du programme aires protégées de l'IUCN (GPAP) :

<https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/newsletter>

NOS FORMATIONS EN LIGNE



Session en cours du MOOC sur la gestion des aires protégées

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Notre MOOC (formation à distance) sur la **Gestion des Aires Protégées** est en cours depuis début avril 2017, en français et en anglais. Le cours est **gratuit** et se déroule en **7 modules**, réalisable à votre rythme d'ici la **fin du mois de juin**. Il est encore temps de s'inscrire !

Voir le teaser :

<https://www.youtube.com/watch?v=k26pijss32k>

S'inscrire :

<http://papaco.org/fr/sinscrire-au-mooc-gap/>



Le MOOC sur le suivi écologique dans les aires protégées

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Le MOOC sur le **suivi écologique** expose les **méthodes** utilisables pour assurer le suivi des aires protégées. Une nouvelle session a démarré le **2 mai**, organisée en **4 modules**, à réaliser à son propre rythme. Le MOOC est **gratuit**. Vous pouvez encore nous rejoindre !

Voir le teaser :

<https://www.youtube.com/watch?v=Ziapi72u2rA>

S'inscrire :

<http://papaco.org/fr/sinscrire-au-mooc-se/>

En mai, nous avons franchi le cap des 10 000 inscrits à nos MOOCs !



2 MOOCs

120 pays/countries

104 videos

1.5 ans/years

& 10 000 participants

Témoignage de notre Major de promo du MOOC suivi écologique (session février - avril 2017)



Major de promo

Je me nomme Serge MEDJO ETOUNKO, je suis né le 7 octobre 1990 à Avebe-Esse, village de la région du Sud Cameroun. Je suis ingénieur halieute diplômé de l'institut des Sciences Halieutiques de l'université de Douala, à Yabassi, en 2015. J'ai toujours eu une passion pour la

nature et notamment pour la gestion durable de ses ressources.

Les MOOCs m'aident à développer et à élargir mon champ de compétences. Celui sur le suivi écologique m'a permis d'appréhender plusieurs concepts de gestion des aires protégées en général, et des aires marines protégées en particulier. Je me suis attelé à le comprendre dans les plus petits détails grâce à la documentation fournie et aux recherches personnelles, je suis heureux de savoir que mon dévouement a porté ses fruits (*Serge a obtenu le score de 92/100 ndlr*).

Actuellement à la recherche d'opportunités d'emploi, j'effectue de temps à autre des activités de volontariat dans les ONG œuvrant dans l'environnement et le développement durable.

Souhaitant évoluer dans l'univers de la gestion des ressources vivantes et des zones humides, j'ai aussi volontairement effectué des stages dans ces domaines et reste ouvert aux offres me permettant élargir mon champ de compétences.

Si vous avez des opportunités à proposer à Serge, n'hésitez pas à le contacter par e-mail : sergemedjo007@yahoo.fr

Retrouvez tous les liens et autres infos utiles sur www.papaco.org, à la page MOOC

Rejoignez le groupe Facebook MOOCs sur : <https://www.facebook.com/groups/167668443583415/>

Likez la page Facebook du Papaco : <https://www.facebook.com/IUCNpapaco>

Lutte anti-braconnage dans et autour des AP : lignes directrices pour la formation des gardes

Par Lotter, W.D., Roberts, K., Singh, R., Clark, K., Barlow, C., de Kock, R., Steiner, K., Mander, D., Khadka, M. et Guerrero, J. (2016).

Le Papaco a récemment coordonné la traduction des lignes directrices pour la formation des gardes dans et autour des aires protégées. Ce guide est en ligne sur www.papaco.org. La présente NAPA en présente quelques extraits à savoir l'introduction et deux exemples de thèmes couverts : l'éthique et la participation des communautés.

Introduction

Ces [lignes directrices](#) pour la formation anti-braconnage des gardes ont été compilées de façon consultative par des experts en la matière et elles proposent une norme de référence pour les bonnes

pratiques de base à l'intention des formateurs de gardes et des institutions de formation. Ce document fournit une norme pour entraîner les gardes, ou leurs équivalents selon les cas (par exemple, police militaire environnementale dans certaines régions d'Amérique du Sud), norme qui couvre les bases de toute opération et les tactiques nécessaires pour qu'ils mènent à bien les opérations anti-braconnage sur le terrain. Cette norme garantira que les manuels de formation anti-braconnage présentent correctement aux gardes les concepts et les spécificités de l'application des lois, du pistage, du travail en équipe, de la conservation, des premiers secours et des procédures judiciaires. La formation de base des gardes est la partie la plus importante de leur préparation. Elle les prépare aux circonstances réelles qu'ils rencontreront dans les tâches quotidiennes qu'ils seront amenés à accomplir dans l'exercice de leurs fonctions.



LUTTE ANTI-BRACONNAGE DANS ET AUTOUR DES AIRES PROTÉGÉES

Lignes directrices pour la formation des gardes



Ce document procure aussi des lignes directrices sur la façon de garantir que l'ensemble des compétences proposées et couvertes apportera aux gardes un maximum de sécurité au cours des opérations anti-braconnage. Il est applicable dans presque toutes les régions d'Afrique et d'Asie dans les circonstances actuelles, mais il est aussi pertinent dans des parties d'autres continents comme l'Amérique du Sud et ailleurs, là où le commerce illégal de faune et le niveau du braconnage sont considérables.

Le champ de cette publication couvre : un aperçu de la formation anti-braconnage pour les gardes et de l'amélioration de l'efficacité de leur travail ; une brève section sur la façon d'utiliser le document ; une préparation préalable (avec des lignes directrices sur les différentes étapes essentielles telles que l'identification des besoins de formation, la pré-sélection, la sélection et la logistique) ; et des aperçus des compétences de base requises et des critères d'évaluation pour chaque module dont les gardes anti-braconnage ont besoin pour être bien formés. Les modules de formation spécifiques contiennent des politiques, des principes et une philosophie qui englobent des sujets allant des valeurs et de l'éthique à la conservation, en passant par les droits de l'homme, l'usage de la force et la collaboration communautaire. Les modules sur la protection et le maintien de la sécurité de la zone couvrent les critères requis pour former et pour évaluer correctement le bon état physique et mental, les premiers secours, les techniques de terrain ainsi que les questions et les pratiques juridiques. Les compétences en matière de répression opérationnelle couvrent une large gamme de modules essentiels tels que les patrouilles, les opérations nocturnes et la collecte d'informations sur les crimes affectant la nature, ainsi que certaines opérations optionnelles comme des opérations sur l'eau, qui ne sont pas applicables à tous les stagiaires ou à la nature de leur travail. Les exigences en matière de suivi et de tenue des registres sont aussi spécifiées et, enfin, le champ de ce document inclut encore les activités post-formation comme les évaluations et le réexamen de la formation ainsi que les analyses annuelles des opérations et des éventuels besoins de formations ou de recyclage.

Exemple 1 : valeurs et éthique

Les valeurs sont ces idées et ces concepts que nous estimons importants. Elles nous aident à trancher entre le vrai et le faux et à définir qui nous sommes et ce que nous voulons. Elles trouvent leurs origines dans notre famille, nos traditions, notre religion, nos ancêtres et nos amis. Elles apparaissent tôt dans la vie et elles sont renforcées par nos expériences. Il est important de développer nos valeurs personnelles mais il est encore plus important de comprendre que les valeurs peuvent changer au cours de notre vie. Si l'on comprend quelles sont nos valeurs, cela doit nous aider à rester ouverts pour comprendre et respecter celles des autres. Comprendre, être ouverts et accepter

les valeurs des autres devrait désamorcer les conflits basés sur les malentendus.

L'éthique se définit comme une norme de bonne conduite et d'exigences morales nécessaire pour pouvoir travailler au sein d'une organisation ou d'une profession. La protection de la biodiversité est une responsabilité unique dans une société organisée. Peu d'autres groupes dans la société ont une mission aussi spécifique que celle d'un garde, qui exige de lui qu'il protège et défende des zones de nature sur le terrain. Et comme les gardes se voient confier cette responsabilité importante et fondamentale, ce devoir légal doit être exercé avec retenue et dans des normes éthiques exigeantes.



Compétences principales à acquérir

Ce que sont les valeurs et l'éthique et les facteurs qui façonnent les valeurs individuelles ;
La différence entre valeurs individuelles et organisationnelles ;
Comment l'éthique affecte la manière dont les gardes se conduisent et doivent se conduire ;
Ce que sont la corruption et l'abus d'autorité ;
Les différences entre éthique professionnelle, personnelle et de travail ;
Divers exemples d'éthique de travail adéquate ;
L'importance de l'impartialité et de l'intégrité ; et
Comment les valeurs affectent les prises de décisions.

Critères d'évaluation de l'apprentissage

Expliquer ce que sont les valeurs et l'éthique ;
Donner quatre facteurs qui façonnent les valeurs individuelles ;
Donner quatre caractéristiques qui devraient être considérées comme de bonnes valeurs universelles ;

Expliquer la différence entre valeurs individuelles et organisationnelles ;
 Donner un exemple de corruption ou d'abus de pouvoir ;
 Discuter de la différence entre éthique professionnelle, personnelle et de travail ;
 Participer activement aux réunions de groupe sur des exemples d'éthique de travail appropriés ; et
 Expliquer comment les valeurs affectent les prises de décisions et ce que nous considérons comme vrai ou faux.

Encadré 1 Principes clés de la conservation

Dans le domaine de la biologie de la conservation, les théories et les principes qui concernent les gardes anti-braconnage incluent ceci : les espèces sont interdépendantes ; si une espèce diminue ou disparaît, cela peut affecter négativement d'autres espèces qui interagissaient avec elle, d'une manière qui est souvent difficile à prévoir.

Les extinctions d'espèces clés peuvent avoir des conséquences très étendues ; l'extinction d'une espèce va entraîner l'extinction d'autres espèces. La complexité écologique est une bonne chose : la diversité des habitats et les processus écologiques influencent toutes les espèces et ont une grande importance pour elles.

La diversité biotique a une valeur intrinsèque : les espèces ont une valeur en soi, qu'elles procurent ou non aux hommes des bénéfices économiques.

Exemple 2 : la collaboration communautaire

De bonnes relations avec les communautés locales sont une part extrêmement importante de la gestion d'une aire protégée et de la protection de la nature. Savoir comment interagir avec les communautés locales pour créer et garder des relations positives et un environnement favorable est une compétence très importante pour la conservation et pour la réduction du braconnage. Bien que la stratégie et le programme de sensibilisation communautaire soient conçus et gérés à différents niveaux de gestion de l'aire protégée et au-dessus, ce module couvre des approches nécessaires pour que les gardes chargés de la lutte anti-braconnage participent et aident à empêcher le braconnage avant qu'il ait lieu grâce à une collaboration réelle. Il couvre aussi la façon dont un garde anti-braconnage peut contribuer à résoudre les violations en matière de braconnage qui ont déjà eu lieu, en réduisant autant que possible les conflits avec les communautés locales et en optimisant le rôle

qu'elles peuvent jouer dans la résolution des cas de braconnage.



Compétences principales à acquérir

Les perspectives et les facteurs motivants pour les communautés locales concernant la façon dont elles perçoivent les aires protégées et sont affectées par elles ;

L'importance de bonnes relations avec les communautés et comment elles influencent fortement la lutte anti-braconnage, négativement si elles sont négligées et positivement si les relations sont appropriées ;

Identifier les personnes influentes d'une communauté (chefs de village, anciens, fonctionnaires et autres personnes respectées) qui peuvent aider à réduire le braconnage ;

Nouer des contacts et collaborer avec des membres de la communauté pour empêcher le braconnage avant qu'il n'ait lieu ;

Négocier avec des membres de la communauté et obtenir leur collaboration dans la résolution de cas de braconnage après qu'ils ont eu lieu ; et

Le rôle des informateurs et les principes d'une collaboration efficace avec eux.

Critères d'évaluation de l'apprentissage

Expliquer l'importance de bonnes relations avec les communautés et donner des exemples de la façon dont elles peuvent servir pour influencer une meilleure lutte anti-braconnage, et dont elles peuvent avoir un impact négatif et aggraver le problème du braconnage si elles sont négligées ;

Donner un exemple de collaboration avec des membres de la communauté pour empêcher le braconnage avant qu'il survienne ;

Expliquer comment négocier avec des membres de la communauté et obtenir leur collaboration pour

résoudre des cas de braconnage qui ont déjà eu lieu ; et

Expliquer brièvement le rôle des informateurs et les principes d'une collaboration avec eux.



Encadré 2 La collaboration communautaire rend possible plus d'arrestations de braconniers que les patrouilles

Le *Ruvuma Elephant Project* (REP) concerne le corridor de faune Selous-Niassa, cinq aires de gestion communautaire de la faune, cinq réserves forestières et une réserve de faune. La superficie totale du REP est d'environ 2 500 000 ha. Il constitue un corridor écologique important et est dominé par une forêt de miombo coupée de zones humides, de forêt ouverte et de forêt galerie. Cette région abrite les espèces typiques des miombo, dont un nombre considérable d'éléphants (*Loxodonta africana*), de buffles (*Syncerus caffer*), d'hippotragues noirs (*Hippotragus niger*) et de lycaons (*Lycaon pictus*).

En testant l'ADN de saisies d'ivoire à Hong Kong et Taiwan, Wasser *et al.* (2009) ont apporté des preuves formelles que la plus grande partie de cet ivoire était braconné sur une surface relativement restreinte à la frontière entre la Tanzanie et le Mozambique, qui comprend les aires protégées de Selous et de Niassa. Cet endroit était aussi un haut-lieu du braconnage lors de la crise internationale précédente, dans les années 1980.

Le recensement aérien de l'écosystème de la Réserve de Faune de Selous (Site du patrimoine mondial), qui a été réalisé fin 2013, a estimé la population d'éléphants à 13 084 individus. Ceci représente un déclin dramatique depuis 2006, quand la population avait été estimée à 70 406 individus, et un déclin majeur par rapport au recensement de la population de 2009 qui donnait le chiffre de 38 975 (TAWIRI 2014).

Roe *et al.* (2014) ont noté que les stratégies d'application des lois ont tendance à ignorer combien l'implication de la population locale dans la conservation, par exemple comme gardes faune communautaires, peut stimuler des approches plus formelles de l'application des lois. Leur article dit encore que, « en fin de compte, le commerce illégal de faune sera mieux contrôlé non pas par des fusils et des gardes mais par des solutions qui respectent les communautés locales et les propriétaires terriens, et qui font d'eux des

partenaires, en leur fournissant des incitatifs judicieux et des opportunités de valoriser et de conserver la faune ».

Au niveau de l'aire protégée, l'implication des communautés voisines au braconnage est un des problèmes majeurs à régler pour pouvoir protéger la nature efficacement. Il est extrêmement difficile pour des braconniers commerciaux de réussir sans la participation de la communauté sous l'une ou l'autre forme, que ce soit en prenant le rôle de guide, de porteurs, d'informateurs ou autres.

L'implication de la communauté locale au braconnage commercial est la manifestation d'un problème qui est principalement causé par le manque d'argent en espèces, l'absence d'alternatives viables, le manque de compréhension de l'importance et des valeurs de la conservation (et de la faune vivante), et l'absence de bonnes relations entre les membres de la communauté et les autorités de l'aire protégée. Le REP a compris que toutes ces causes devaient être identifiées et traitées avant de pouvoir espérer un succès à long terme. Il est essentiel de mener des patrouilles et des opérations d'application des lois, mais cela ne s'attaque qu'aux symptômes et non aux raisons pour lesquelles la plupart de ces gens braconnent. De même, concentrer les opérations sur les groupes de braconniers au sein de la seule aire protégée est aussi une stratégie réactive et non proactive.

En réalité, il est plus difficile de localiser et de surprendre des braconniers dans une grande aire protégée que lors d'opérations guidées par des informateurs dans des villages ou des villes où ils vivent et passent la plus grande partie de leur temps. Il faut faire attention à travailler au moins autant dans les villages et les villes, et avec des personnes des communautés qui vivent autour des aires protégées.

Quand le REP a commencé, fin 2011, début 2012, le taux de braconnage était très élevé. Les patrouilles de routine ont commencé dès le début, conduites par des équipes conjointes de gardes communautaires (*Village game scouts*), de membres du personnel de la faune et de responsables du maintien de l'ordre du district et du gouvernement national. De plus, il y eut un effort concerté pour entrer en contact avec la communauté, comprendre ses préoccupations et sa perception de la conservation de la faune, voir comment cela l'affectait, établir avec elle de bonnes relations et l'impliquer dans le projet.

Parmi les interventions réalisées, citons l'apport d'une assistance directe aux exploitants agricoles locaux pour la protection de leurs moyens de subsistance (par exemple mitigation de conflits hommes-éléphants), l'appui d'activités génératrices de revenus pour les communautés de l'Aire de gestion de la faune (culture de piments et ruches) et la réalisation d'un syllabus sur l'éducation à la conservation pour les écoles locales. Le REP a aussi beaucoup impliqué des personnes locales et fourni des incitatifs et des opportunités de participation à un maximum de gens, seuls ou en groupes, notamment en donnant une récompense financière à toute personne qui apporterait son aide ou des informations qui font progresser les objectifs du projet.

La formation donnée par le REP aux *Village Game Scouts*, aux gardes et aux autres membres du personnel concernés a insisté fortement sur la collaboration communautaire. L'importance de l'établissement et du maintien de relations positives avec les communautés locales fut soulignée lors de la formation ainsi que des approches de façons d'établir des contacts et de collaborer avec des membres des communautés pour empêcher le braconnage avant qu'il ait lieu, de négocier avec eux et de gagner leur collaboration dans la résolution de cas de braconnage quand ils avaient déjà eu lieu et de recruter et travailler avec des informateurs.

Les résultats des patrouilles et d'autres interventions d'application des lois réalisées depuis le lancement du projet jusqu'au début 2014 comprenaient la saisie de 1 582 pièges, de 25 586 pièces de bois illégales, de 175 défenses d'éléphants, de 805 armes à feu, de 1 531 munitions, de six véhicules, de 15 motos, et l'arrestation de 563 personnes (Lotter et Clark 2014). Les bons résultats se poursuivent et, depuis 2015, les données des patrouilles et de la surveillance aérienne indiquent un taux de braconnage très bas dans la zone du REP, ainsi que des populations stables, voire en légère croissance, pour les éléphants et pour d'autres espèces sauvages.

Le succès du REP a été significativement favorisé par la forte participation de la communauté et le support tangible dont il a bénéficié. Plusieurs membres de la communauté ont volontairement rendu les armes à feu illégales dont ils se servaient pour braconner. Plus de 85% de toutes les arrestations et saisies d'armes illégales et d'ivoire

ont été réalisées grâce à la collaboration et des informations reçues de membres des communautés locales. Le nombre de personnes arrêtées sur le terrain par des patrouilles de routine a fortement diminué depuis la première année du projet, tout comme la découverte de carcasses et d'ivoire. La grande majorité des arrestations des deux dernières années sont dues à des informations reçues d'informateurs de la communauté ; elles ont eu lieu en dehors des aires protégées et ont été faites avant que de nouveaux massacres illégaux ne se passent dans la zone du REP.

Plus d'info sur www.papaco.org

L'apport de la chasse aux trophées de lion à la conservation de cette espèce dans les aires protégées qu'elle occupe : points de vue d'experts en Afrique de l'Ouest.¹

Synthèse basée sur un article publié par H. Bauer, P. Henschel, C. Packer, C. Sillero-Zubiri, B. Chardonnet, E.A. Sogbohossou, H. H. De longh et D. W. Macdonald dans la revue scientifique PlosOne, le 21 Mars 2017

En 2016, Bouché *et al.*² recommandait le maintien du recourt à la chasse sportive aux lions africains (*Panthera leo*) pour la conservation du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP), une zone d'aires protégées comprise entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger. Mais dans un article paru récemment, H. Bauer *et al.* remet en cause les conclusions du groupe de recherche précédent : les méthodes d'inventaire sont jugées inadaptées à l'obtention d'estimations précises de la taille de la population de lions à l'échelle utilisée dans le modèle, et les quotas suggérés sont excessifs.



Une famille de lions dans le complexe WAP

¹ <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0173691>

² <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0155763>

1) Bouché *et al.* : constats et commentaires

Grande incertitude quant au nombre de lions

Le nombre de lions présenté par Bouché *et al.* repose sur des traces (empreintes) de l'animal, relevées en parcourant des routes non revêtues, puis, suivant une méthode largement utilisée, ces données sont converties en nombre de lions. Il a toutefois été démontré que des calculs basés sur moins de 30 traces différentes produisaient des résultats incertains (coefficient de variations (CV)>20%) - les inventaires devraient donc être conçus pour dépasser ce minimum. Bien que l'enquête de 2014 eût fourni des estimations fiables sur l'ensemble du Complexe WAP (basé sur l'enregistrement de 97 traces différentes), le travail de recherche n'était pas adapté à la prise en considération séparée des 16 Zones de Chasse (ZC).

Une seule ZC (avec 12 traces) avait un CV de 41%. Dans les ZC restantes, la moyenne des CV était de 105%. Neuf ZC avaient 0 ou 1 trace – un CV n'a donc pas pu être calculé, mais en utilisant la valeur moyenne de 105%, on obtient une fourchette estimative de 18 à 414 lions dans toutes les ZC réunies. L'intervalle de confiance de quasiment chaque ZC inclut une valeur zéro – à partir de ces données, il est donc impossible de tirer une conclusion concernant les quotas de chasse durable spécifique aux ZC. Les données nécessaires aux analyses menées par Bouché *et al.* ne sont guère susceptibles d'être obtenues suivant la méthode du comptage des traces sur transects.

Pourcentage incertain d'adultes mâles

Dans un autre argument, Bouché *et al.* affirme que toute empreinte de plus de 12 cm de long est celle d'un grand mâle adulte, et a estimé un total de 168 grands mâles adultes (équivalent à 40 % de la population de lions âgés de plus d'un an). Le groupe a ensuite suggéré qu'un quota de 10 grands adultes mâles rentrerait aisément dans la norme de prélèvement recommandé de 10 % de mâles.

Toutefois, la relation précise entre l'âge, le sexe et la taille de l'empreinte est méconnue, et la conclusion de Bouché *et al.* suggère un profil démographique pour la population dans le WAP qui n'a jamais été reporté ailleurs, singularité qui pousse à adopter une certaine prudence concernant sa validité. Pour comparer, la proportion d'adultes mâles dans d'autres

populations était de 16 % à Etosha en Namibie, et 22 % à Maasai Mara au Kenya.

Inclure des lions de Parcs Nationaux dans le quota de chasse

Deuxièmement, pour définir ses quotas, Bouché *et al.* prend un pourcentage de l'ensemble de la population de lions présents dans la zone. Mais en raison de « l'effet d'aspiration », des lions issus de Parcs nationaux sont inclus aux quotas des ZC. Par le passé, il a été montré que la chasse au lion dans des ZC avoisinantes avait des effets indésirables sur les sous-populations de lions dans les Parcs nationaux de WAP et d'ailleurs. Par exemple, en 2014, la densité de lion dans le PN du Pendjari était de 2,6 lions/100km², tandis que la densité dans les 4 ZC avoisinantes n'atteignait que 0,3 lions/100km².



Un lion mâle dans la Pendjari

Utiliser un ratio inapplicable pour définir les quotas

Un taux de prélèvement de 0,5 lion par 1 000 km² est largement adopté mais a été calculé pour des aires ayant des densités d'environ 5 lions par 100 km². Des preuves récentes indiquent que ce taux n'est pas approprié à des densités plus faibles, la probabilité élevée d'extinction dans une aire comptant 2 lions pour 100km² en est une démonstration.

Malgré le fait que le WAP ne compte qu'1,6 lions pour 100 km², Bouché *et al.* montre que les taux de prélèvements dépassent 0,5 lions pour 1 000 km² dans presque toutes les ZC toutes années confondues. Tel que l'indique la mesure de divers paramètres, les quotas de chasse et de

³ Une densité supérieure aux parcs de Kafue et Luangwa en Zambie (2 lions/100 km²)

prélèvement de lions au Burkina Faso sont les moins prudents de toute l'Afrique.

Bouché *et al.* a tenté de faire valoir que les prélèvements étaient durables, mais recommande néanmoins un quota inférieur de 10 lions, soit 1 lion pour 1 000 km², un chiffre seulement recommandé pour la population à densité élevée de Selous. Bauer *et al.* quant à lui, a défendu plus haut que les données ne corroborent pas les conclusions. Les prélèvements passés étaient durables pour la simple raison que les lions furent entraînés dans les ZC depuis des parcs nationaux limitrophes par « l'effet d'aspiration ».

2) Etablir les quotas de lions

En s'éloignant de l'analyse au niveau des ZC, Bauer *et al.* peut utiliser son estimation de 190 lions dans les ZC, en plus des 228 lions dans les PN pour calculer des quotas alternatifs.

- Une première méthode consiste à utiliser celle de Packer (2011) adaptée à la densité locale de lions, soit 0,16 lions par 1 000 km², ce qui donne un quota de 1,6 lions par an, soit, 3 lions tous les 2 ans.
- Une autre approche basée sur l'âge, reposant sur l'analyse ci-dessus avec un quota d'environ 10 % de la population mâle âgée de plus de 6 ans, donnerait 19 individus de cette classe d'âge, soit un quota de 2 selon Lorveridge (2007).
- La dernière approche consiste à prélever entre 2,7 et 4,3 % de la population mâle adulte (selon Creel, 2007), soit approximativement 1 ou 2 lions.

Les quotas ont récemment été abaissés à 11 (5 au Bénin, 6 au Burkina Faso). Bien qu'il s'agisse là d'un progrès, le quota de toutes les ZC réunies (du Burkina Faso et du Bénin) ne devrait pas dépasser 2 lions par an, utilisant des approches de définition de quotas internationalement reconnues.

3) L'économie de la chasse au lion et le coût de gestion d'aires protégées

Il est important d'appliquer un quota adéquat, mais il existe un problème bien plus important : Bouché *et al.* prétend que la gestion des ZC peut s'effondrer si les trophées de lions ne peuvent être exportés. Quel que soit le quota appliqué et selon les prix courants du marché, les revenus des organisateurs de chasse n'atteignent que \$15 000 en moyenne par lion, et leur impact économique, malgré toute forme de majoration de prix de trophées d'autres animaux que le lion, n'est pas à

même d'apporter de bénéfices significatifs. Au Bénin et au Burkina Faso, les forfaits de chasse au lion et les droits de trophée sont toujours et largement, les plus bas du continent - et ce malgré le fait qu'en Afrique de l'Ouest se trouvent les lions les plus rares, appartenant à une sous-espèce distincte classée en danger critique d'extinction.

Sur la base de critères économiques et non pas de critères normatifs, Bauer *et al.* doute que la chasse soit un modèle de gestion viable à long terme. Continuer de tuer les lions les plus rares d'Afrique pour un revenu aussi bas est un échec économique et ne soutient en rien la conservation du lion. La survie du lion au sein du WAP est principalement corrélée au nombre de personnel de patrouille et aux budgets de gestion annuels moyens par km². De même, des budgets minimaux de \$125/km² (hormis les salaires des gardes) sont nécessaires pour les opérations de protection du site et pour assurer la persistance des lions. Ceci se traduit par un minimum absolu de \$1,3 millions (hormis les salaires des gardes) pour toutes les ZC. Les coûts totaux de gestion sont passés d'environ \$ 200 / km² dans les années 2000, à une moyenne de \$ 830 ± \$ 285/km²/an (2016) pour les aires protégées en savane africaine. Ces chiffres sont en partie liés à la croissance de la population humaine et à l'essor du braconnage.



4) L'effondrement du modèle de chasse au trophée

Le modèle de chasse au trophée s'est effondré en République Centrafricaine, il est actuellement en train de se désintégrer au Cameroun, et pourrait bientôt échouer au sein du WAP dus aux faibles revenus qu'il génère. Au sein de WAP ainsi que dans d'autres aires, ces revenus couvrent à peine une fraction des frais de gestion totaux.

Avant 2012, la rentabilité nette de la chasse au trophée était marginale en Zambie et en Namibie, et négative au Mozambique. En Tanzanie, avec les frais de gestion applicables de l'époque (\$200 /km/an), le profit net était de \$158/km/an. Aujourd'hui, avec les frais actuels, ce profit est négatif. A présent, 31 % des zones de chasse de Tanzanie ne sont pas louées par des opérateurs, et 40% de la surface des ZC de Zambie sont colonisées par les communautés locales.

5) Un besoin d'approches nouvelles pour la conservation de la faune sauvage

Globalement, la chasse au trophée pourrait avoir contribué à un certain degré à la persistance de la population de lions en danger critique d'extinction dans le WAP. Mais la situation est précaire, soulignant particulièrement la nécessité de baser les recommandations sur des données de la meilleure qualité qui soit. Bauer *et al.* doutent que la chasse au trophée puisse apporter une contribution significative.

Face au défi colossal que représente la recherche de financements durables dans le temps pour de nombreuses aires protégées à travers l'Afrique, trouver de nouvelles approches de conservation de la faune sauvage devient une urgence absolue.

Plus d'info :

<http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0173691>

Suivi spatial et rapportage : SMART, un outil innovant au service du suivi écologique et de la surveillance au parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire).

WIMANA KIZILA Pacifique¹, OUATTARA Amara², TOURE Joseph², KOUAME N'DRI Pascal²

¹ Programme de développement des espaces économiques et naturels Taï et Comoé, GIZ-Côte d'Ivoire.

² Office Ivoirien des Parcs et Réserves de la Côte d'Ivoire (OIPR).

Plus d'info : consulter le Site officiel de téléchargement pour SMART : www.smartconservationtools.org

Contexte

Parmi les recommandations de la mission du suivi réactif de 2013 (UICN) au parc national de la Comoé figure la nécessité de développer un système de suivi écologique adapté. En 2014, la GIZ, à travers son programme de promotion des filières agricoles et de

biodiversité (PROFIAB), a initié un processus de redynamisation du système de suivi écologique dans les aires protégées de Côte d'Ivoire. Une consultation a été initiée, dont plusieurs recommandations ont été retenues notamment, l'utilisation de l'outil SMART pour récolter, analyser et diffuser les informations sur l'état de la faune et des habitats du parc national de la Comoé (PNC) dans l'optique d'orienter les décisions du gestionnaire.

Méthodologie utilisée

Une formation des responsables suivi-écologique des parcs & réserves de l'OIPR ainsi que de sa Direction Générale a eu lieu en 2015. Ensuite, en juillet 2016, une séance de remise à niveau en interne (assurée par le chargé de suivi écologique de Taï) a été organisée au bénéfice des responsables du Parc national de la Comoé. Un appui de proximité (*Coaching*) des responsables des secteurs du parc national de la Comoé a été organisé par le chargé de suivi écologique de l'espace Comoé avec l'appui du PROFIAB II.

Résultats obtenus

35 Agents dont 8 cadres et 27 agents de terrain ont été formés pour utiliser SMART pour récolter et analyser les données provenant des patrouilles de surveillance. Six mois après, 18 Agents secteurs ont participé aux séances de remise à niveau dans l'utilisation du smartphone et de l'interface smartphone-ordinateur (Cybertracker). Une base des données SMART issues des patrouilles est disponible et mise à jour régulièrement et un rapport de synthèse itératif est disponible pour analyser les données mensuelles, trimestrielles, et annuelles. Enfin, un guide sur le transfert des données entre smartphone et ordinateur a été développé...

Documents de référence

Bertrand Chardonnet 2014: Consultation pour l'amélioration du système de suivi écologique dans les aires protégées de Côte d'Ivoire. 177p.

Comité du Patrimoine Mondial 2013: rapport de mission sur l'état de la conservation du Parc de la Comoé. 13p.

IUCN 2013: Suivi de l'application des lois dans les aires protégées: Nécessaire à la conservation, mais insuffisant pour une bonne gouvernance. NAPA N° 64, nouvelles des aires protégées. 10p

Remerciements

Nos remerciements vont au staff de l'Office Ivoirien des Parcs & Réserves (OIPR) et à la GIZ à travers son programme de développement des espaces économiques et Naturels Taï et Comoé.

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme PAPACO
Chargée de programme PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN